

Conseil municipal du 24 mai 2023

Présents : LARTIGUE RENOUIL Jacqueline - BERNARD Pascal – BERNARD Isabelle – AUDIGNON François - PEYROU Maxence – CASTILLO Sarah - WISNIEWSKY Amandine - DOS SANTOS Jean-Louis - Josiane GUILLON - MICHEL Alain - Frédérique GALLITRE - Didier ROSEC – Didier LAMBERT.

Absent : Delphine LUMALE

Pouvoirs : Patrick ANDRE à Isabelle BERNARD

Secrétaire de séance : Pascal BERNARD

En préambule, Madame le Maire souhaite reporter le point sur l'adressage.

Elle demande également d'ajouter un point traitant de la mise en œuvre d'une convention pour les associations

Point 1 – ADOPTION PROCES VERBAL

Madame GALLITRE était notée présente alors qu'elle a donné son pouvoir à Didier LAMBERT

Madame GALLITRE demande à ce que les initiales soient remplacées par les noms.

Didier LAMBERT demande des précisions sur les nuisances sonores. Il trouve la phrase non compréhensible. Les précisions lui sont données par Madame le Maire.

Frédérique GALLITRE demande le budget définitif suite à la modification du montant de la subvention aux associations.

Point 2 – Tableau des effectifs

Pour être conforme à la réalité, suite au départ à la retraite de Corinne, il convient de créer et supprimer des postes.

Dans l'ordre : Création d'un poste pour Gladys à 35h, suppression du poste de Gladys de 28 h, suppression du poste de 35h de Corinne.

Maxence PEYROU conclue donc que la commune ne remplace pas le poste de Corinne.

Votes : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

Point 3 – Clôture budget lotissement

Le budget doit être clôturé pour que les fonds de ce budget soit reversés à la commune.

Votes : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

Votes : 13 pour, 0 contre, 1 abstention

Point 8 – Subvention FDAEC

Vote pour la subvention de 15085 €. Cette subvention, comme annoncé lors des débats budgétaires, servira à l'achat d'une voiture.

Frédérique GALITRE demande à qui est destiné cette voiture ? il lui est répondu qu'elle est destinée aux agents des espaces verts qui n'ont plus qu'un seul véhicule.

Le Renault Kangoo actuel n'est pas passé au Contrôle Technique. Les agents ont tenté les déplacements avec le camion seul. Cette organisation n'est pas optimale et compte tenu des emplois du temps il sera étudié l'acquisition d'un véhicule en septembre.

Votes : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

Point 9 – Convention aux associations

Mme le Maire rappelle que cette convention est valable pour l'ensemble des associations mais seule 5 associations utilisent les équipements communaux et seront donc concernées.

Elle ajoute qu'elle souhaite que soit précisé ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas. Surtout les associations qui disposent de la clé afin que les locaux ne soient pas utilisés sans autorisation des services de la Mairie.

Elle précise certains points de la convention.

Frédérique GALITRE demande qu'il soit ajouté (par rapport au stade) que les demandes de travaux doivent être demandés à la commune avant exécution. Madame le Maire lui répond que les dirigeants de l'association du football lui ont demandé l'autorisation. Elle leur a expliqué que toute construction d'une certaine superficie nécessite un permis de construire.

Didier ROSEC demande à ce que la charte de la préfecture et les exigences liées à la capacité d'accueil soient communiquées et respectées. Il dit que l'article 8 est sévère et qu'il devrait être supprimé.

La convention est votée sans changement.

Votes : 11 pour, 3 contre, 0 abstention

Point 10 – Questions diverses

Isabelle BERNARD demande quand est partie Corine ? Mme le Maire répond le 16 Mai mais elle était présente cette semaine. Corine invite le conseil municipal le vendredi 16 juin à 19h. Une collecte est actée pour lui offrir un cadeau.

Madame le Maire demande une date pour le prochain CM (15,19,20 juin) pour traiter du nouvel adressage de la commune. Le 15 juin est acté à 20h.

Les travaux de l'ancienne cuisine sont terminés. La pièce sera libre pour accueillir les services postaux. Le nombre d'usagers est actuellement évalué à 12 personnes par semaine. L'objectif du changement du lieu de l'agence postal est septembre 2023. Ce changement permettra à l'agent de la poste de travailler pour la commune si personne n'a besoin des services de la poste.

Frédérique GALITRE annonce la fin du service car personne ne viendra à la mairie, les Beaulacais préférant aller à Bazas plutôt que de venir à la mairie

Point 4 – Décision modificative

Les ventes des terrains de Lafue et Laubarède sont actés suite à leur vente. Pour reverser les montants des ventes sur le budget de la commune, il faut faire voter cette délibération.

Votes : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

Point 5 – Augmentation tarif cantine

Suite à la commission 'restaurant scolaire' il a été convenu que le montant du tarif qui était à 3.95€ serait augmenté selon les règles ci-dessous :

- Les prix passent pour BERNOS de 3.95€ à 3.99€
- Les prix passent pour les cuisines satellite de 3.95€ à 4.05€

Le cas particulier de Préchac est abordé. La commune souhaite se fournir en pain dans sa boulangerie. Le tarif des repas de Préchac n'évoluera donc pas, le pain ne lui sera donc plus fourni.

Frédérique GALLITRE rappelle que les tarifs annoncés ne devaient pas augmenter. Il lui est rappelé qu'en effet, ils ne devaient pas être augmentés en janvier 2023. Compte tenu de l'inflation, le renchérissement des denrées, l'augmentation est minime. Elle sera effective en septembre 2023.

Frédérique GALLITRE demande un budget prévisionnel car elle n'a aucune visibilité sur les montants.

Maxence PEYROU rappelle que tous les chiffres ont été communiqués lors d'un conseil précédent, confirmé par Madame le Maire. Didier ROSEC demande que sur le contrat soit indiqué que les repas de sainte foy la grande soit indiqué dans le contrat, ainsi que leur coût pour la collectivité.

Votes : 13 pour, 1 contre, 0 abstention

Point 6 - Révision CIA (complément indemnitaire annuel)

Le RIFSEP est une obligation en matière salariale pour les agents de la fonction publique territoriale.

La commune a déjà voté un plafond de prime de 400€. Corinne partant à la retraite, Mme le Maire demande l'avis du conseil pour l'augmentation de ce plafond et qui deviendra le plafond en vigueur.

Le plafond dépend de la grille de salaire. Alain MICHEL demande à ce que le montant maximal de la grille soit donc proposé (1260€).

Madame le Maire reste la seule à décider du montant réel versé à chacun des agents.

Votes : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

Point 7 - Document d'arpentage

Ce point fait suite à l'aliénation d'une partie de la voie communale N°6 et du déplacement d'une partie du chemin rural N°11. Madame le Maire explique les différents échanges de terrains.

Votes : 14 pour, 0 contre, 0 abstention

Point 8 – Motion de soutien au CHU Sud Gironde

Il s'agit d'un acte de solidarité vis-à-vis du CHU du Sud Gironde

Frédérique GALLITRE demande s'il y a une date sur la motion, cela la gêne qu'elle soit ne soit pas mentionnée.

Isabelle BERNARD demande si la porte de la Mairie va être réparée ? Mme le Maire répond que la porte de la mairie va être réparée le 26 mai.

Frédérique GALLITRE demande des informations concernant l'ancienne pharmacie. Madame le Maire attend de la réponse de la subvention de la part de la Préfecture, M. le sous-préfet ayant transmis le dossier et son avis favorable. Malgré ses appels pour obtenir des informations, Madame le Maire n'a toujours pas de réponse.

Isabelle BERNARD demande qui sera présent à la réunion contre la LGV du 3 juin, les adjoints étant déjà occupés par des manifestations associatives sur la commune. Seules Sarah CASTILLO et Josiane GUILLON seront présentes, Jacqueline LARTIGUE sera représentée lors de la manifestation.

Fin du conseil municipal à 22h27